



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE – UN BUT- UNE FOI

RAPPORT DE SUIVI

**SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)**

**Situation des OMD en 2008 et Orientations
stratégiques pour 2015**

VERSION FINALE

NOVEMBRE 2009

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
Introduction	4
I. Contexte général.....	5
1.1. Le DSRP, un cadre, à moyen terme, de mise en œuvre des OMD	5
1.2 Mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.....	7
III. Situation en 2008 et tendance de chaque OMD.....	8
3.1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.....	8
3.2. Assurer une éducation primaire pour tous	11
3.3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	13
3.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	16
3.5. Améliorer la santé maternelle.....	17
3.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.....	18
3.7. Assurer un environnement durable.....	21
3.8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	25
IV. Orientations stratégiques pour l'atteinte des OMD au Sénégal.....	31
4.1. Contraintes structurelles.....	31
4.2. Mesures d'accompagnement et objectifs du Gouvernement	32
V. Conclusion et recommandations.....	34
ANNEXES.....	37

Introduction

En 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire qui met davantage l'accent sur un partenariat international porté par une vision partagée de développement humain durable. C'est également à cette date que le Secrétariat Général des Nations Unies a initié le Millenium Project en vue d'aider à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour un délai de 25 ans (entre 1990 et 2015), dans huit (8) pays, dont le Sénégal. Cette déclaration comprend **8 objectifs déclinés en dix huit (18) cibles et quarante huit (48) indicateurs**. Ce dispositif devrait permettre, à terme, de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre des OMD. Ces objectifs sont déclinés comme suit : (1) Eliminer la pauvreté et la faim ; (2) Réaliser l'éducation primaire universelle ; (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (4) Réduire la mortalité infantile ; (5) Améliorer la santé maternelle ; (6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (7) Assurer un environnement viable ; et (8) Créer un partenariat mondial pour le développement.

Eu égard à l'engagement pris par le Sénégal, le Gouvernement a réalisé d'importants efforts dans ce sens, notamment à partir de 2000, avec l'élaboration et la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

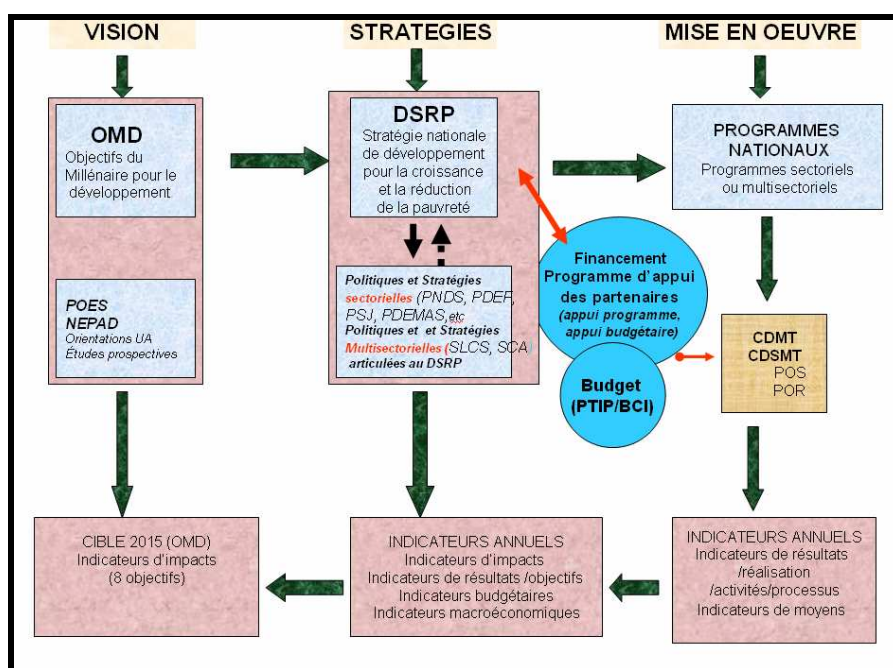
Le présent document de synthèse expose de manière succincte **les résultats obtenus dans la mise en œuvre des OMD en 2008, dégage des perspectives et fait des recommandations de politiques économiques et sociales pour l'échéance de 2015**. Il constitue le rapport final du Conseil Interministériel, du 04 novembre 2009, présidé par Monsieur le Premier Ministre.

I. Contexte général

1.1. Le DSRP, un cadre, à moyen terme, de mise en œuvre des OMD

A travers la mise en œuvre des DSRP_1 et 2 qui couvrent respectivement les périodes 2003-2005 et 2006-2010, le Sénégal s'inscrit résolument dans une dynamique de renforcement des efforts de lutte contre la pauvreté et de l'atteinte des OMD. Ainsi, le DSRP-II, dans son contenu, vise l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2015, à travers les axes stratégiques que sont la création de richesses, l'accroissement de l'offre des services sociaux de base de qualité, et la protection des groupes à risque ainsi que le développement décentralisé et la bonne gouvernance (Cf. schéma ci-dessous).

Figure 1 : Vision de développement au Sénégal



Le DSRP est basé sur une vision qui établit un lien fort entre la croissance et la solidarité qui concourent vers une même finalité de développement humain global. La construction de cette vision qui sous-tend les objectifs du DSRP est fondée sur l'analyse des tendances fortes de l'évolution économique, sociale et culturelle, interne et externe, ainsi que sur divers partenariats et engagements, notamment ceux pris dans le cadre des OMD, du plan stratégique de l'Union Africaine et du NEPAD.

Partant de cette vision et des objectifs retenus dans le NEPAD et les OMD, le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté dont le but est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en :

(i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015 sur la base d'une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7%, en termes réels, en moyenne sur la période ; (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations ; (iii) protégeant les populations, en particulier, les plus vulnérables contre les risques sociaux et les catastrophes ; (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation, notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines et (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.

La mise en œuvre du DSRP est régie par les principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie. Pour relever ces défis, les actions prioritaires seront orientées vers l'atteinte des cibles partagées par la communauté internationale, et traduites au niveau national dans le DSRP, de la manière suivante :

☞ **Axe Stratégique (I) : « Création de richesses et croissance pro-pauvre » :**

- Réduire l'extrême pauvreté ;
- Réduire de moitié, la proportion de population qui souffre de la faim ;

☞ **Axes Stratégiques (II et III) : « Accélération, Promotion de l'accès aux services sociaux de base » et « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes » :**

- Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
- Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements ;
- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ;
- Réduire de trois quart le taux de mortalité maternelle ;
- Arrêter la propagation du VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies et commencer à inverser la tendance actuelle ;
- Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ;
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base.

☞ **Axe Stratégique (IV) : « Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif »** pour l'atteinte des cibles de l'objectif « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ».

L'ensemble de ces cibles a été traduit en programmes et projets nationaux dans le DSRP qui constitue le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement. En effet, conformément aux orientations et aux principes directeurs qui y sont inscrits, le Gouvernement a réactualisé les stratégies existantes et initié dans différents domaines de nouvelles stratégies pour disposer de programmes sectoriels cohérents qui visent plus spécifiquement à atteindre les OMD.

1.2 Mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

Le DSRP sert de plate forme fédératrice des efforts à consentir pour atteindre l'objectif global de réduire de moitié la pauvreté en 2015 et accélérer la mise en oeuvre des politiques sectorielles pour l'atteinte des OMD.

Au cours de la première phase (2003-2005), les performances macroéconomiques enregistrées ont été encourageantes à plusieurs égards. Ainsi, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux. Cependant, le bon niveau de croissance atteint sur la période reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié en 2015.

De manière globale, l'évaluation de la mise en oeuvre du DSRP_2 depuis 2006, révèle que l'environnement macroéconomique interne et international a été difficile, avec une croissance économique nationale en baisse par rapport aux prévisions du DSRP pour l'atteinte des OMD. Le ralentissement de la croissance a eu probablement des répercussions sur les conditions de vie des populations, notamment les couches les plus pauvres.

Au niveau sectoriel, les résultats enregistrés en 2008 sont très variables. Des mesures correctives ont permis d'accélérer les réformes en matière de gouvernance économique et budgétaire. Aussi, les résultats des secteurs sociaux restent-ils globalement en dessous des performances réalisées en moyenne dans la période (2000-2007), notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les bons résultats enregistrés doivent être confortés. Dans le cadre de la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, les objectifs ont été réalisés. Toutefois, la mise en œuvre des actions prioritaires relevant de la protection sociale reste encore timide, malgré tous les efforts déployés en 2008.

III. Situation en 2008 et tendance de chaque OMD

3.1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Sur la période 2003-2005¹, il a été noté une baisse significative de l'incidence de la pauvreté². En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. La proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté a également accusé une baisse significative, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6% en 2005. En 2001, l'incidence de pauvreté en milieu rural était de 57,5% et a baissé jusqu'à 55,6% en 2005. On constate que l'incidence de la pauvreté a plus baissé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Cependant, en l'absence de données pour 2008 et 2009 sur la pauvreté au Sénégal et faisant l'hypothèse de la relation corrélationnelle entre l'incidence de la pauvreté et de la croissance économique, la baisse de cette dernière a probablement ralenti la baisse régulière de l'incidence de la pauvreté, notée sur la période. En effet, l'économie sénégalaise a observé un ralentissement de la croissance par rapport aux prévisions de 2008. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 2,5% en 2008, en forte baisse par rapport à 2007, où il avait atteint les 4,7%. Cette croissance restée positive, résulte essentiellement de la contribution du secteur primaire, suite aux performances du sous-secteur de l'agriculture. En revanche, la contribution des secteurs secondaire et tertiaire a connu une baisse dans un contexte de hausse continue des prix des produits alimentaires et énergétiques, notamment sur les huit premiers mois de l'année 2008.

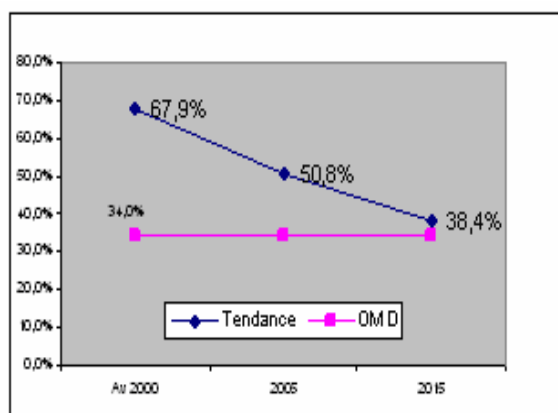
¹ D'après les résultats obtenus de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II 2001-2002) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006).

² Depuis la réalisation de l'ESPS, il n'y a pas de données récentes sur la pauvreté au Sénégal.

Au niveau international, la phase de ralentissement de l'économie mondiale, amorcée depuis 2007, s'est poursuivie en 2008. La généralisation de la morosité de l'activité économique internationale a été principalement portée par une conjoncture mondiale affectée à la fois par la conjonction de la flambée des cours des matières premières et des produits de première nécessité et la crise financière.

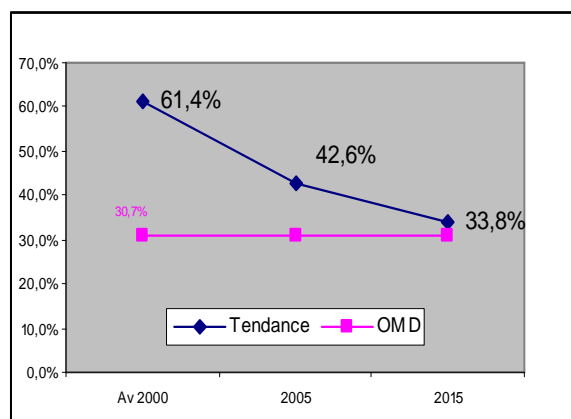
Avec l'évolution de la situation économique depuis 2006 fortement influencée par l'environnement international peu favorable, l'incidence estimée de la pauvreté est de 46,7% en 2008 contre 48,4% en 2007. Le rythme de réduction a été fortement ralenti par rapport à la période 2001-2005. La proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté est projetée à 38,4% en 2015, soit légèrement au dessus de la cible maximale (34%)³, prévue dans les OMD. Pour accélérer le rythme de réduction de la pauvreté, le Gouvernement devra davantage faire des efforts afin de réaliser un bon niveau de croissance économique qui permettra l'atteinte de l'objectif d'amener la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté à un niveau inférieur à 30% à l'horizon 2015.

Figure 2 : Incidence de la pauvreté des individus



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Figure 3 : Incidence de la pauvreté des ménages



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Concernant la lutte contre la malnutrition, le Gouvernement a mis en place un programme de renforcement de la nutrition (PRN) qui contribue à la réalisation des objectifs du DSRP.

Les résultats de 2008 montrent que le nombre d'enfants de 0 à 5 ans bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel au niveau communautaire a atteint 418 000 en 2008, contre 280 000 en 2007, soit une augmentation de 49,3%, en valeur relative. Ce résultat enregistré en 2008 dépasse l'objectif fixé qui était de 400 000 enfants. Il faut noter que la

³ Réduction de deux tiers (2/3) de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015.

phase II (2007-2011) du PRN se poursuit pour étendre son expérience à une grande échelle, notamment en milieu rural.

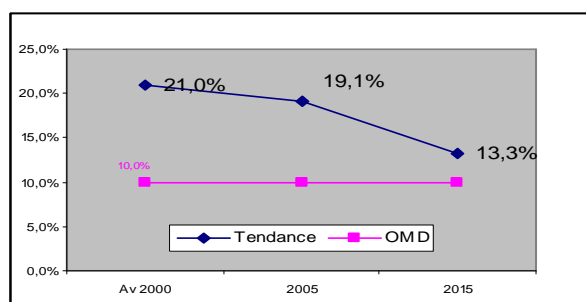
L'amélioration des indicateurs de nutrition est le résultat de la mise en oeuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN).

Par ailleurs, d'après les données récentes⁴, l'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et chez 61% des femmes. L'iodation universelle du sel produit tarde à se réaliser avec 50% seulement du sel produit par les petits et moyens producteurs de sel iodé. La carence en vitamine (A) pose toujours des problèmes de santé publique. Elle constitue la cause sous-jacente de 30% de la mortalité infanto-juvénile.

Depuis 2008, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 15%. Ce résultat s'explique notamment par l'augmentation de la pratique de l'allaitement maternel exclusif et l'amélioration du disponible journalier en calories et en protéines. La prévalence de l'insuffisance pondérale pourrait se situer à 13% en 2015, légèrement au dessus de la cible maximale des OMD (10%). Si cette tendance se maintient, le Sénégal pourrait atteindre cet OMD.

Les contraintes qui entravent la bonne exécution des activités de nutrition relèvent, entre autres, de : (i) la difficulté de mobilisation des ressources financières et (iii) des lourdeurs dans les procédures (manque d'harmonisation des procédures des partenaires au développement et lourdeurs dans le processus de remboursement des prestations servies).

Figure 4 : Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

⁴ EDS-IV (2005)

3.2. Assurer une éducation primaire pour tous

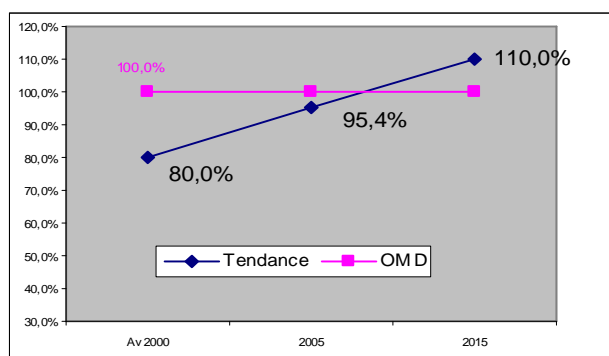
Le renforcement du stock de capital humain est un axe majeur du DSRP_2. Il vise à apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents notamment dans le domaine de l'éducation.

Le Sénégal a démarré, depuis 2000, la mise en œuvre du **Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF)** qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'État en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme Éducation pour Tous (EPT), qui est articulé autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

Les résultats atteints à ce stade témoignent de l'importance des progrès réalisés depuis le début des années 2000. En effet, plus de 90% des enfants sénégalais sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles primaires alors qu'ils étaient moins de 72 % en 2002. La parité filles / garçons dans le primaire est d'ores et déjà atteinte. Dans tous les ordres d'enseignements les effectifs sont en nette progression.

En effet, le **taux brut d'admission au CI** est passé à 113,6% en 2008, contre 110,4% en 2007, dépasse également les prévisions de 2008 (110,3%). Cette progression résulte particulièrement des efforts dans le domaine de la sensibilisation au niveau du recrutement des filles. Le taux d'admission chez les filles est de 119,1% en 2008, contre 115,4% en 2007, une évolution plus importante que celle des garçons (108,5% en 2008, contre 105,7% en 2007).

Figure 5: Evolution du taux brut d'admission au CI



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

De même, le **taux brut de scolarisation** (TBS) a suivi la même tendance. Il est passé à 90,1% en 2008, contre 87,6% en 2007, et se situe au-dessus de l'objectif de 2008 (89,6%). Le TBS est passé, respectivement, chez les filles, à 92,4% en 2008, contre 88,5% en 2007, et chez les garçons à 88% en 2008, contre 86,8% en 2007. Ces performances observées chez les filles s'expliquent par les bons niveaux d'enrôlement atteints pour cette catégorie au cours des dernières années.

Quant au **taux d'achèvement**, le rythme de progression reste encore en deçà des ambitions. Le taux d'achèvement pour le cycle primaire⁵ s'est établi à 58,4% en 2008, dépasse son niveau de 2007 (55,1%), légèrement en dessous du niveau prévu (58,6% en 2008). Il est de 58,0% chez les filles a dépassé son objectif de 56,5%, avec un bond satisfaisant. Chez les garçons, ce taux a connu un progrès insuffisant par rapport à l'objectif de 2008 (60,6%), et cette tendance compromet davantage les chances de réussir la scolarisation universelle à l'horizon 2015. ***Avec ce rythme, qui, du reste, est très encourageant, le Sénégal atteindrait difficilement le niveau requis pour les OMD à l'horizon 2015 (la tendance serait à 73% contre plus de 90% prévue pour les OMD). Ceci interpelle l'Etat à faire des efforts supplémentaires dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le maintien des enfants à l'école et l'amélioration de la qualité de l'enseignement.***

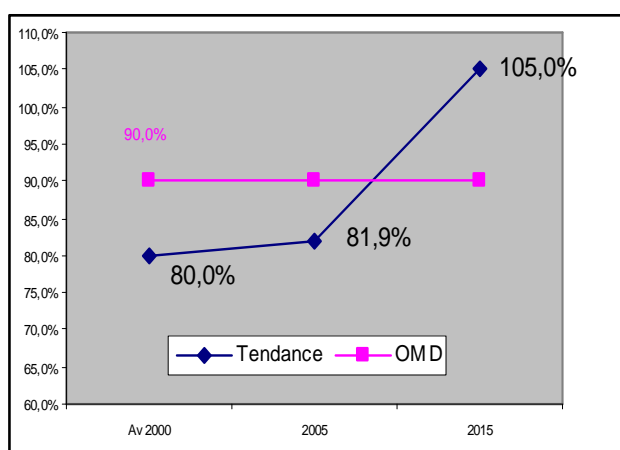
Par ailleurs, il faut noter que la **contre-performance des programmes de construction a ralenti l'accès à l'éducation** et favorisé le développement des salles de classes sous abris provisoires (16,3% du réseau en 2008 contre 14,8 % en 2007). On constate, à cet effet, qu'aucune classe n'a été réceptionnée en 2008, contrairement à 2007 où 750 salles de classe ont été livrées. Un nombre important de chantiers ont été arrêtés pour cause de décomptes non réglés aux entrepreneurs adjudicataires. Parmi les difficultés qui contrarient l'effort de construction de salles de classes, il y a, entre autres, la défaillance du dispositif de suivi des constructions et la mise à disposition des fonds.

Dans le cadre de la **lutte contre l'analphabétisme**, un enrôlement global de 83 529 apprenants a été enregistré en 2008 sur une prévision de 92 893, soit un gap de 9 364 en valeur absolue et un taux de réalisation de 89,9%. Le résultat annuel (83 529 en 2008) comparé à celui de 2007 (62 223) montre une évolution de 21 306 apprenants, soit une augmentation de 34,2% des effectifs enrôlés. La part des femmes dans les

⁵ Efficacité du système éducatif au niveau du primaire.

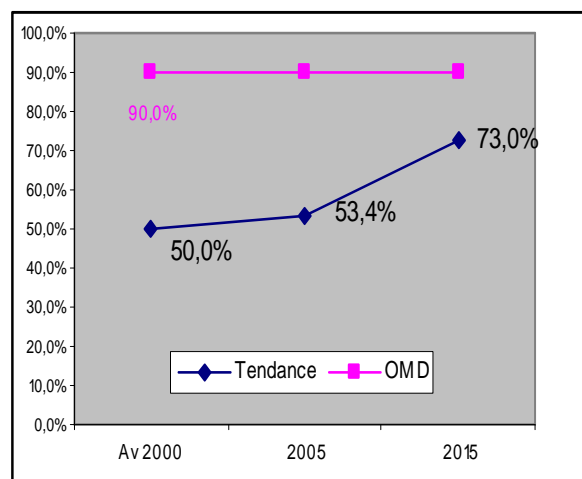
effectifs enrôlés 79,2% (66 208) a permis d'atteindre l'objectif annuel fixé à 63,2% en 2008. L'insuffisance de la performance annuelle des effectifs enrôlés (taux de réalisation de 88,73%) est liée, entre autres, à une insuffisance des ressources mobilisées. Le budget n'a pu être mobilisé à temps du fait de la lenteur des procédures.

Figure 6 : Taux Brut de Scolarisation



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Figure 7 : Taux d'achèvement



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Pour assurer l'éducation primaire pour tous les enfants comme le préconisent les OMD, le Sénégal devra faire davantage d'efforts pour améliorer le taux d'achèvement à l'école primaire et relever du même coup le niveau des infrastructures scolaires afin d'accélérer l'accès à l'école primaire.

3.3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, cet objectif a été décliné dans deux des axes stratégiques (axes 1 et 3) pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et assurer une meilleure implication des femmes dans le processus de développement socioéconomique au Sénégal. Ainsi, l'Etat a poursuivi les réformes juridiques et réglementaires dans la ligne des principes affirmés dans la nouvelle Constitution qui reconnaît de manière explicite les droits des femmes.

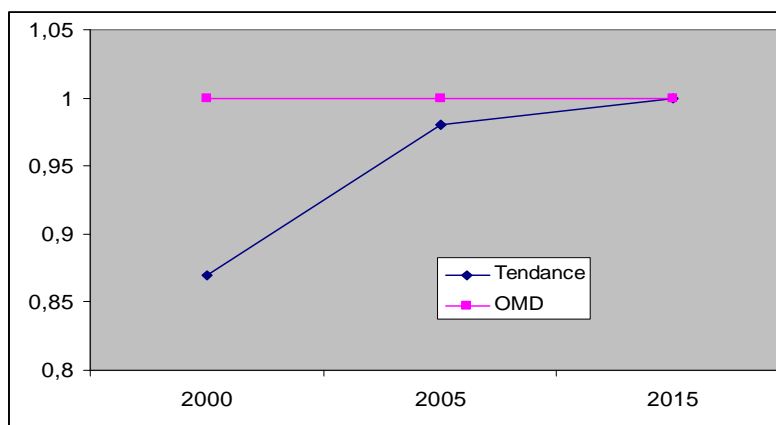
Pour réaliser la **promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** dans les années à venir, le Sénégal a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets, notamment l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et

d'alphabetisation des femmes, l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle), l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population et constituent souvent la frange la moins instruite et la plus vulnérable. En 2001, à la sortie des élections législatives, 19,2% de sièges étaient occupés par les femmes, contre 22% en 2007.

Pour l'objectif de parité dans le secteur éducatif, des progrès importants ont été réalisés. Le ratio de l'effectif des filles à celui des garçons dans le primaire est passé de 0,98 en 2005 à 1,01 en 2006. L'objectif de parité dans l'enseignement primaire est alors d'ores et déjà atteint. Cependant, dans le cycle secondaire, il est encore en dessous de 0,8.

Figure 8 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

La parité dans les emplois permanents des entreprises du secteur moderne a régulièrement augmenté depuis 2000. Cette amélioration de la parité dans les emplois permanents du secteur moderne est plutôt le fait des secteurs de la santé et de l'action sociale, des industries diverses, des activités immobilières, de l'éducation et des activités financières.

Le Gouvernement a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif relatif à la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Il est en train de mettre en oeuvre une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG). Aujourd'hui, une loi a introduit dans la Charte fondamentale du Sénégal le "principe" de la parité (hommes/femmes) à toutes les joutes électorales, afin de répondre, entre autres, à une exigence démocratique, de justice sociale et

d'équité. Par ailleurs, les autorités se sont engagées à équilibrer le taux d'imposition des femmes avec celui des hommes.

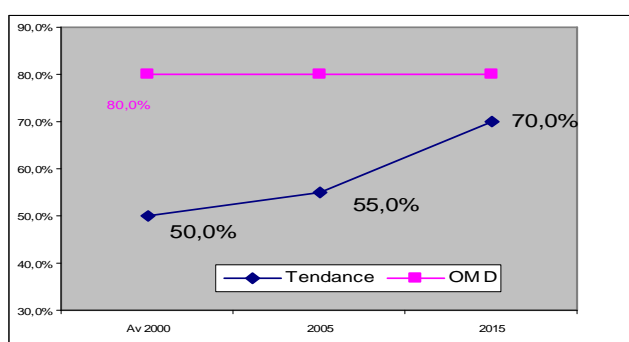
De manière générale, cette stratégie devrait permettre au Sénégal de rester sur une bonne dynamique pour atteindre en 2015, la parité « femme/homme » dans la vie politique et économique.

Secteur de la santé

Le secteur de la santé constitue une priorité dans le cadre des OMD. Pour atteindre cet objectif, l'année 2008 a été marquée par l'élaboration du PNDS-II (2009-2018). Les objectifs, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS_1, visent à « promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres ». Ces objectifs cadrent bien avec les OMD qui visent : (i) la lutte contre la mortalité des enfants ; (ii) l'amélioration de la santé maternelle et (iii) la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.

Les résultats obtenus en 2008 sont en baisse par rapport à ceux obtenus en 2007. Ceci est reflété par le taux de consultation primaire globale (curative et préventive) qui est passé à 58% en 2008⁶, contre 60% en 2007. Cette baisse s'explique notamment par la difficulté des populations rurales à accéder aux services de santé spécialisés. Ce qui est assez révélateur de la dégradation de la situation du secteur de la santé pour une bonne prise en charge des maladies dans le but d'inverser les tendances.

Figure 9 : Evolution du Taux de consultation primaire globale (curative et préventive)



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Les contraintes enregistrées dans le secteur de la santé sont d'abord d'ordre institutionnel et portent, entre autres, sur les aspects suivants : (i) le retard dans l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de santé et

⁶ Donnée provisoire : les statistiques du quatrième trimestre et les données sur les consultations dentaires ne sont pas encore comptabilisées.

la non-fonctionnalité de certaines structures sanitaires de référence (bloc SONUC, CREN,...) ; (ii) la difficulté de fidéliser le personnel qualifié dans les zones difficiles ; (iii) la faible implication et/ou capitalisation de l'apport du secteur privé ; (iv) la vétusté de la logistique et les ruptures de stocks de vaccins et de médicaments essentiels et (v) l'inexistence de certains médicaments spécifiques aux affections chroniques dans les structures publiques de santé.

3.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Parmi les objectifs prioritaires du DSRP figurent la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile. La lutte contre les mortalités maternelle et infanto-juvénile se poursuit à travers la mise en œuvre de la feuille de route multisectorielle 2006/2015. Cet objectif est pris en charge à travers la mise en œuvre de différents programmes du secteur de la santé, notamment ceux relatifs à la relance de la planification familiale et à la gratuité des césariennes.

Sur la période 2000-2007, la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, comme le montre le taux de couverture vaccinale (DTC3) des enfants de 0 à 11 mois, qui est passé de 41% à 89%. En 2008, ce taux a baissé pour se situer à 80%. Toutefois, cette réalisation est inférieure à celle de 2007 qui était de 89%, soit une baisse de 9 points de pourcentage. Le taux de vaccination en PENTA_3 est de 88% en 2008 pour un objectif d'au moins 85%. Même si l'objectif a été atteint, ce résultat reste en deçà de son niveau de 2007 où le taux affichait une performance de 94%.

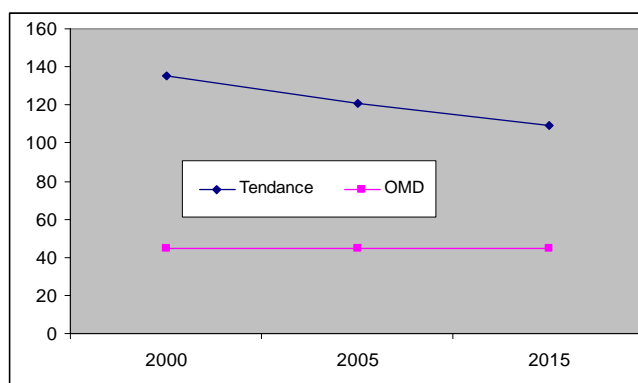
Le taux de couverture en TPI 2 réalisé en 2008 est de 53,7% et reste en dessous de la cible de 65% prévue en 2008, soit un écart de 11% en moins par rapport à l'objectif visé. Cela s'explique entre autres, par le fait que les bénéficiaires des CPN ne sont pas assidus dans les structures de suivi.

Grâce aux efforts faits dans le cadre de ces différents programmes, le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse importante passant de 157 pour mille en 1992 à 121 pour mille en 2005 (EDS-IV). Ce niveau demeure toujours élevé à cause des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies cibles du PEV. Dans la plupart des régions, notamment les régions frontalières comme celles de Tambacounda, Ziguinchor et Kolda,

cette mortalité ne s'est pas réduite sur la période même si dans l'ensemble, des efforts ont été faits depuis la mise en œuvre du DSRP.

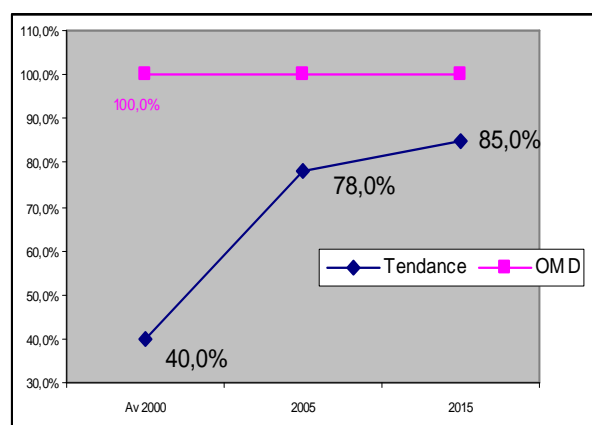
Considérant ce niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, encore élevé, le Sénégal devra envisager d'importants investissements pour atteindre cet objectif. En d'autres termes, avec la tendance actuelle, le Sénégal serait encore en 2015 à 55 décès pour mille, alors que la cible de cet objectif est de 23 décès pour mille (soit la réduction de deux tiers de la référence des années 90) qui serait atteint au plus tôt en 2075.

Figure 10 : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Figure 11 : Taux d'enfant vacciné



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

3.5. Améliorer la santé maternelle

Parmi les objectifs prioritaires du DSRP figurent la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile. Cet objectif qui est traduit dans la mise en œuvre des différents programmes du secteur de la santé, a bénéficié d'importants efforts de la part de l'action publique sur la période 2001-2007, notamment la relance de la planification familiale et la gratuité des césariennes pendant l'accouchement.

Selon les résultats de L'EDS_IV, le taux de mortalité maternelle est de 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes pour la période 1998-2005, alors qu'il était de 510 pour cent mille naissances vivantes au cours de la période 1986-1992.

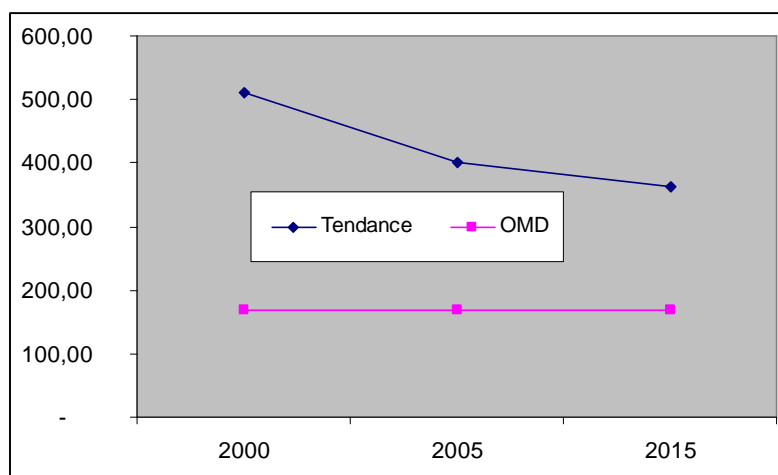
Cette tendance favorable confirme les efforts des autorités dans le renforcement de l'offre et de la qualité des services de santé maternelle. Ils se sont traduits aussi par un relèvement de la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié de 49% en 1999 à 62,5% en 2007. Cette proportion a légèrement baissé en 2008 (61%), en partie, grâce à la poursuite de l'implantation de blocs opératoires au niveau des centres

de santé, rendant accessibles les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (SONUC). Le taux de consultation prénatale est passé à 88,23% en 2008, contre 74% en 2007. La couverture a donc progressé de manière significative. Les prévisions de l'année sont atteintes traduisant une utilisation satisfaisante des structures de santé pour la consultation prénatale.

Si la tendance actuelle se maintient, le Sénégal se situerait à 363 décès pour cent mille naissances, soit en dessous de l'objectif de réduire de deux tiers le taux de mortalité maternelle en 2015 (168 pour cent mille naissances). Dans le cadre de la politique pour une maternité sans moindre risque, initiée par le Sénégal depuis 1987, le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) a adopté un volet Santé Maternelle donnant ainsi la priorité aux soins obstétriques pour réduire la mortalité maternelle d'ici à 2010.

Ainsi, il s'avère nécessaire de promouvoir la mise en œuvre de la feuille de route multisectorielle, adoptée en 2006, pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et de faire davantage d'efforts pour espérer réaliser les OMD dans ce secteur à l'horizon 2015.

Figure 12 : Taux de mortalité maternelle



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

3.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cet objectif est traduit dans le DSRP par la priorité accordée à la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme. Sur la période 2003-2007, le Sénégal et ses partenaires ont consenti d'importants efforts de consolidation des acquis, à travers les projets et programmes.

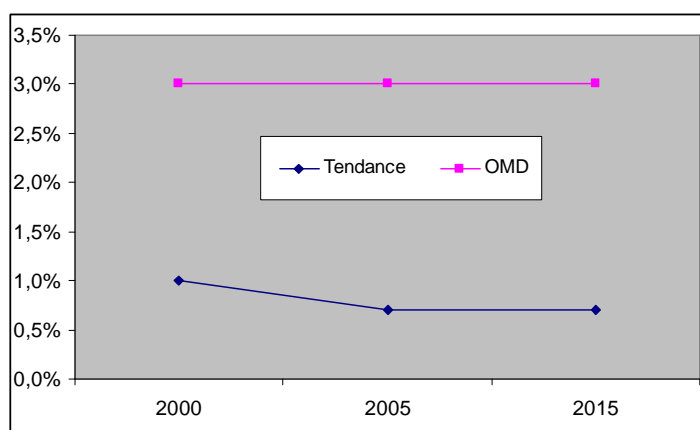
Selon les résultats de l'EDS-IV, la **prévalence du Sida au Sénégal**, tous sexes confondus, est de 0,7%. Avec un taux de prévalence de 0,9%, les femmes sont plus infectées que les hommes (0,4%). Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90 % des coûts des traitements par les Anti-Rétro-viraux. Grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le Sénégal capitalise les acquis et se propose de maintenir la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3% de la population.

Les résultats portant sur la fréquentation des Centres de Dépistages Volontaires Anonymes (CDVA) et Services de Dépistages Volontaires Anonymes (SDVA) et la prise en charge des malades se sont tous établis à des niveaux supérieurs aux objectifs fixés. Le nombre de personnes fréquentant les CDVA et SDVA s'est accru de 59,75% en 2008, contre un objectif fixé à 22,73%. La décentralisation du dépistage dans les postes de santé a eu un effet positif sur l'identification des malades.

Le nombre de malades du SIDA mis sous ARV s'élève à 9 252 individus en 2008, contre 7 325 en 2007, soit une augmentation de 1 927 personnes. Ces résultats s'expliquent d'une part, par l'importance des ressources mises à disposition, et d'autre part par l'intégration des stratégies multidimensionnelles. Ainsi, par rapport à l'objectif de 6 900 individus qui était projeté pour 2008, le résultat est plus que satisfaisant. Cependant, des difficultés persistent encore dans le maillage du territoire, notamment au niveau de la région Sud du pays, où on note un faible niveau de traitement ARV des malades, une forte prévalence du VIH/sida et un faible taux de dépistage des groupes vulnérables.

Il convient en outre de souligner, qu'en dépit du faible taux de prévalence, d'importants facteurs de risques existent au Sénégal. Le taux d'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à risque est relativement faible surtout chez les femmes. Il est de 52% chez les jeunes hommes et 36% chez les jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans. Cette situation met en évidence une tendance à la féminisation du VIH/SIDA et l'importance des mesures préventives si l'on veut préserver les acquis du Sénégal dans ce domaine.

Figure 13 : Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population générale



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal. Il constitue 42,6% des causes de maladies. En 2004, la morbidité palustre est estimée à 34,3% chez les enfants de moins de 5 ans dans les Districts sanitaires et 13,05% chez les femmes enceintes. Cette situation représente une entrave importante aux initiatives d'amélioration de la qualité de vie des populations. Par exemple, les femmes enceintes sont quatre fois plus exposées à des complications du paludisme que les femmes non enceintes. En plus des pertes en vies humaines, le paludisme affecte l'économie en réduisant le PNB et entrave la scolarité des enfants et le développement social. Il est ainsi considéré comme une maladie de la pauvreté et une cause de pauvreté. Cependant, un effort immense a été fait se traduisant par une chute de la morbidité proportionnelle palustre passant de 22,56% en 2007 à 5% en 2008. Ceci s'explique en grande partie par un nouveau traitement contre le paludisme réputé plus efficace et accessible aux pauvres, avec un coût de 150 FCFA chez les enfants et 300 FCFA chez les adultes.

La **lutte contre la tuberculose** est une priorité pour le Sénégal. Ainsi, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) vise à réduire la morbidité et la mortalité liée à cette maladie. L'objectif de ce programme est de guérir 80% des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif. Ainsi, les résultats de la lutte sont stationnaires, avec un risque annuel d'infection de 2%. Environ 10000 cas de tuberculose à frottis positifs pourraient être attendus chaque année. D'autre part, d'après les profils par pays produits dans le « WHO Report 2003 Global Tuberculosis Control » (WHO/CDS/TB/2003.316), l'incidence estimée des cas toutes formes est de 167 cas /100000 habitants et l'incidence attendue des TPM+ est évaluée à 74 cas /100000

habitants. La situation actuelle de la tuberculose se dessine comme suit 466 cas pour 100.000 habitants et 64 décès pour 100.000 habitants en 2008.

Dans l'ensemble, le Sénégal a déjà atteint en 2005 les objectifs fixés pour 2015. Il reste à consolider et à maintenir les acquis dans le cadre des différents projets et programmes.

3.7. Assurer un environnement durable

Le capital naturel est un axe important de la croissance à long terme et de l'amélioration du cadre de vie. A ce titre, les objectifs prioritaires visés ont permis de retenir dans le DSRP des stratégies pour la période 2003-2007, qui portent notamment sur la protection et la régénération des ressources fragiles, la préservation de la base reproductive, le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles, et l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.

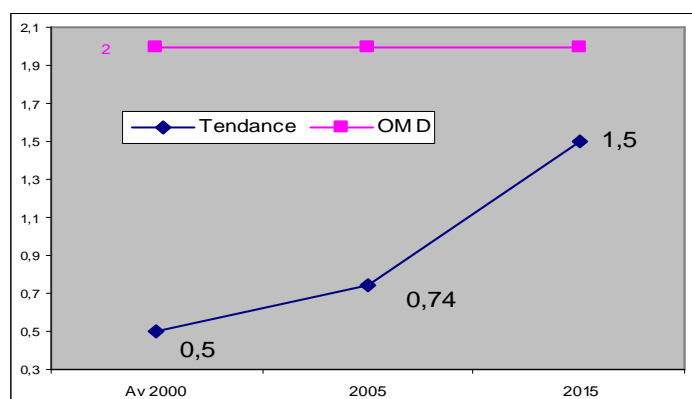
Les interventions menées au cours de l'année 2008 ont permis d'atteindre un certain nombre de résultats qui peuvent améliorer les indicateurs d'impacts poursuivis.

Secteur de l'environnement

Un objectif majeur du secteur de l'environnement est de promouvoir un développement durable. En matière de promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, il a été procédé au suivi périodique de l'effectif des espèces, au dénombrement des espèces d'avifaune. Ainsi, pour la gestion de la faune et de son habitat au niveau des parcs et réserves, il a été procédé en 2007 au dénombrement, au suivi des espèces caractéristiques de l'avifaune dans les parcs et réserves et au renforcement de l'organisation des éco gardes.

Les réalisations de 2008, par rapport aux prévisions ont été assez satisfaisantes. En effet, le ratio reforestation/déboisement a été porté à 1,25 en 2008 contre 1,08 en 2007. Ainsi, l'objectif de 2008 a été atteint, grâce aux efforts de lutte contre la désertification et de sauvegarde de la faune et de la flore (reboisement, mise en défens, régénération naturelle, aménagement pour la production durable des forêts).

Figure 14 : Evolution du Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

La quantité de biomasse consommée par les feux de brousse est évaluée à 952 900 tonnes de matière sèche en 2008 contre 753 900 tonnes en 2007, soit une hausse de 26,4%.

Les actions réalisées en matière d'aménagement forestier, ont permis de domicilier à partir de 2008, la totalité du quota de charbon de bois dans les zones aménagées. Pour cette année, le plan d'aménagement participatif de la forêt de Kandiator (54 179 ha) a été finalisé. La quantité de charbon de bois tirée des zones aménagées est évaluée à 67,61%. Ce niveau d'exécution s'explique par l'évacuation des dépôts de la campagne 2007, les difficultés de déplacement des exploitants classiques des zones non-aménagées vers les nouvelles zones aménagées et la précocité de l'installation de l'hivernage.

Le programme des bassins de rétention et des lacs artificiels, qui couvre l'étendue du territoire national, est devenu aujourd'hui une priorité. Sur un objectif global (2007-2016) de 3400 ouvrages de stockages d'eau de ruissellement, dénommés bassins de rétention, 150 ont été mis en place. Malgré les nombreuses actions, on note, entre 2006 et 2008, que le ratio a plus ou moins stagné, ceci est dû au fait que le financement de certains projets de reboisement notamment le projet de reboisement du littoral (dont une deuxième phase avait été programmée) n'a pas encore été renouvelé.

Toutes ces contraintes liées à la gestion de l'environnement au Sénégal sont la cause de pratiques non durables qui accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations. C'est la raison pour laquelle, il a été élaboré en 2006 une stratégie de développement durable et une lettre de politique sectorielle de l'environnement (LPSE), en vue d'inverser les tendances, comme préconisé par les OMD.

Secteur de l'habitat social

Le secteur de l'habitat social a enregistré un recul assez important. En 2008, le nombre de nouvelles parcelles viabilisées s'est établi à 2 416 contre 4 545 en 2007, très en deçà de l'objectif annuel des OMD (9 250).

La mise en œuvre de la politique sectorielle a été retardée par la non-exécution du projet de création d'un fonds de viabilisation devant permettre aux promoteurs privés et publics de réaliser de vastes programmes d'aménagement foncier à des conditions compétitives, ce qui risque de constituer un sérieux handicap pour la promotion immobilière.

La principale contrainte du sous-secteur est liée au non démarrage du programme « Une famille, un toit » qui devrait permettre aux promoteurs immobiliers de réaliser de grands projets avec l'appui de l'Etat (mise à disposition gratuite d'un titre foncier viabilisé).

Dans le cadre de l'éradication des bidonvilles et de l'habitat précaire, 27 750 personnes ont été relogées dans des habitats décents en 2008. Ces réalisations sont en deçà des objectifs annuels retenus dans le cadre des OMD (73 575 personnes). Cependant, avec le démarrage du programme « Villes du Sénégal sans bidonvilles », le Sénégal devrait faire des progrès substantiels en matière de logements modernes.

Concernant le cadre de vie, un ensemble de facteurs contribuent à sa dégradation. Il s'agit notamment de la taudification du bâti, du nomadisme des populations des quartiers péri-urbains durant l'hivernage, des problèmes d'hygiène et de santé entraînés par les inondations, de l'insécurité liée à la mal-urbanisation. Pour inverser ces tendances, le Gouvernement compte mettre en œuvre des politiques d'amélioration du cadre de vie en milieu péri-urbain et rural, en continuant la promotion de l'habitat social. Si l'État poursuit les différents programmes dans le but notamment d'éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et de sécuriser l'habitat dans les zones inondables, le Sénégal pourra réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'une frange importante de sa population vivant dans une habitation précaire, conformément aux OMD.

Secteur de l'eau et de l'assainissement

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la mise en œuvre du PEPAM a permis d'atteindre des résultats confortables.

Les objectifs d'**accès à l'eau potable** ont été globalement atteints en 2008. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (par bornes fontaines et par branchements

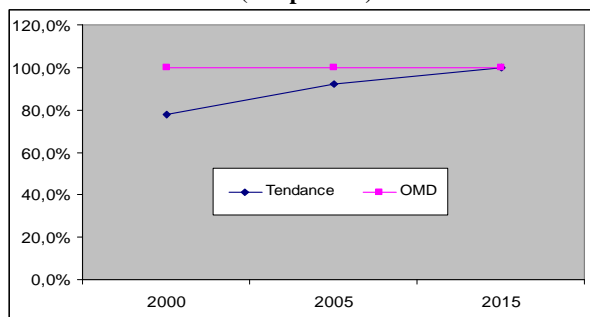
domiciliaires) se maintient au niveau élevé de 98% déjà atteint en 2007. En milieu rural, ce taux est estimé à 75,5% en 2008 contre 72,4% en 2007, soit une progression de 3,1 points, dépassant l'objectif de 2008 (73%). Ainsi, l'évolution historique de ce taux et sa projection à 2010 apparaissent en conformité avec les OMD.

En milieu urbain, les performances enregistrées s'expliquent par les investissements importants consentis par les sociétés de traitement et de distribution d'eau (SONES et SDE) en termes de réalisation de nouveaux points d'accès. En effet, 16.515 branchements supplémentaires ont été enregistrés en 2008 (dont 8 305 branchements sociaux et 8 210 branchements ordinaires) contre 13 744 en 2007, soit une progression de 20%. Ainsi, 165 000 personnes supplémentaires ont amélioré leur accès à l'eau potable par branchements domiciliaires en 2008, soit une progression de 3% du taux d'accès par branchements, ce qui porte donc le taux à 82% par rapport à la situation de 2007 qui était de 79%.

Le taux moyen de disponibilité des forages ruraux motorisés⁷ en 2008 est de 90,03%, au niveau national, contre 88% en 2007. Au regard de la variabilité notée en fonction des régions, il faut relever que cet indicateur a connu une légère amélioration entre 2007 et fin 2008. Cependant le taux actuel reste encore très en dessous de celui obtenu en 2006 et qui était de 93%.

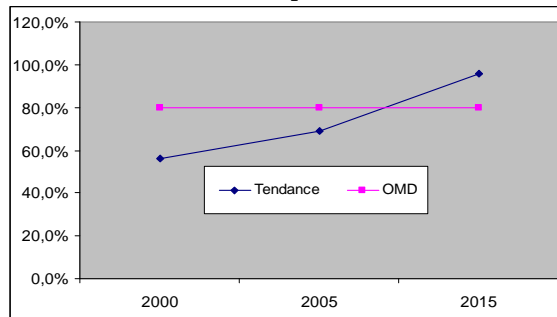
Les tendances affichées par ces indicateurs montrent que le Sénégal pourrait atteindre l'objectif visé dans les OMD. Les différents efforts déjà entrepris devraient être maintenus pour la réalisation de ces OMD. Par conséquent, il s'agit de garder le cap et de maintenir les efforts avec la mise en œuvre du PEPAM.

Figure 15 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

Figure 16 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural



Source : CSPLP/MEF, Octobre 2009

⁷ Mesure la continuité du service au niveau des installations motorisées, calculé sur la période allant de janvier 2008 à janvier 2009

L'objectif d'amélioration de l'**accès à l'assainissement** n'a pas été atteint en 2008. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé à 63,4% en 2008 contre 63,9% en 2007. Ce qui correspond à une baisse de 0,5 point par rapport à 2007 et de 2,5 points par rapport à l'objectif de 2008 (65,9 %).

Cette baisse s'explique par le retard lié à la réalisation d'une station de pompage à Guédiawaye qui aurait permis de réaliser les 1400 branchements restants du projet de densification du réseau et par les retards sur la mise en service des systèmes semi-collectifs.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural a été estimé à 27,5% en 2008 contre 26,8 % en 2007, soit une hausse de 0,7 point.

Le taux de dépollution est passé à 25,2 % en 2008 contre 18% en 2007, légèrement au-dessus de l'objectif fixé en 2008 (24%). La hausse enregistrée tient du fait de l'amélioration de la capacité de traitement en 2008 mais aussi de celle des rendements épuratoires liée à l'augmentation de la capacité de la station d'épuration de Cambérène.

Ce rythme permet d'estimer une progression tendancielle du taux d'accès à l'assainissement qui se situerait à 22% en 2010 et 35% en 2015, dépassant la cible minimale des OMD (30%). Un acquis essentiel du PEPAM est de son cadre institutionnel qui fait intervenir tous les acteurs rattachés aux différents Ministères Techniques, dans un cadre unifié autour des objectifs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

3.8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Situation économique et financière défavorable en 2008

Le faible niveau de croissance économique noté pourrait ainsi ralentir la tendance, à la baisse de l'incidence de la pauvreté, observée depuis 2003. Le secteur primaire, après avoir connu en 2006 et 2007 des baisses, a connu un redressement à la faveur notamment d'une bonne production en raison de la bonne saison des pluies et sous l'impulsion de la GOANA initiée par le Gouvernement. La croissance du secteur secondaire est en baisse contre une hausse observée en 2007. Les principaux sous-secteurs ayant connu des baisses sont, outre la production chimique qui tarde à retrouver sa tendance normale malgré la recapitalisation des ICS, les corps gras alimentaires, les conserves, les activités extractives et les BTP. Pour ce qui est du secteur tertiaire, l'activité a ralenti en 2008. Cette situation est liée à la baisse des autres

services notamment les activités immobilières, s'expliquant essentiellement par une insuffisance de la demande.

Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB est resté proche du croît démographique (2,7%) et n'a pas atteint le scénario tendanciel du DSRP-2. En outre, la croissance notée est inférieure à la moyenne enregistrée par certains pays africains au sud du Sahara, évaluée à 5,7%⁸.

L'inflation est évaluée à 5,8%, soit au même niveau qu'en 2007 à la suite d'une forte hausse des prix des produits alimentaires et des matières premières comme le pétrole. Avec ces tensions inflationnistes, l'économie sénégalaise pourrait enregistrer d'importantes pertes de compétitivité en raison essentiellement d'un différentiel d'inflation défavorable par rapport aux principaux partenaires, à l'exception de ceux de la zone UEMOA. Ce taux a dépassé largement la limite maximum du seuil communautaire de l'UEMOA (3%).

La gestion budgétaire 2008 s'est traduite par un niveau satisfaisant de recouvrement des recettes dont le montant est estimé à 1 152,1 milliards de FCFA en 2008 contre 1 100 milliards de FCFA en 2007, soit une progression de 4,7%, imputable essentiellement à l'évolution du recouvrement des recettes fiscales, bien que favorable a fortement ralenti par rapport à son rythme historique. La pression fiscale est estimée à 18,3% contre 19,3% en 2006, bien qu'en recul reste au dessus du seuil minimum de 17% retenu dans le pacte de convergence de l'UEMOA.

Le taux d'exécution global du budget en 2008 (ressources internes) est ressorti à 93,5% dont 98,5% pour le budget de fonctionnement et 88,5% pour les dépenses d'investissement. Les Ministères en charge de l'Education nationale ont connu également des taux d'exécution relativement élevés. Le budget du Ministère de la Santé et de la Prévention (fonctionnement et investissement) a connu un taux d'exécution relativement élevé (87,97%). Cette performance est expliquée par l'exécution de son budget d'investissement qui a atteint un taux de 81,45%, pour se situer largement supérieur à son niveau de 2007 (68,59%), mais reste en dessous du niveau prévu en 2008 (85%). Par contre, le taux d'exécution du budget de fonctionnement étant à 92,64% en 2008, a connu une baisse par rapport à son niveau de 2007 (99,43%), bien qu'étant supérieur au niveau prévu pour 2008 (85%).

⁸ Source : Commentaires des PTF sur la version 1 du rapport d'évaluation du DSRP, juin-juillet 2009

Le déficit budgétaire global (base ordonnancement) de 273,6 milliards, soit 4,6% du PIB en 2008 contre 3,5% en 2007. Il est estimé hors dons à 358,6 milliards, soit 6% du PIB en 2008. Le solde budgétaire de base (hors PPTTE, IADM et Coûts temporels des réformes structurelles) présente un déficit de 50 milliards en 2008 soit 0,8% du PIB.

La balance des paiements affiche en 2007, un solde global excédentaire estimé à 71,6 milliards contre 119,9 milliards en 2006. Cependant, le déficit du compte courant (dons compris) passe de 9,4% du PIB en 2006 à 10,4% du PIB en 2007. Hors dons, le déficit du compte courant est estimé à 12,1% du PIB en 2007 contre 10,4% en 2006. La situation des institutions monétaires en 2007 est marquée par une amélioration de 9,2% des avoirs extérieurs nets, avec une progression de 17,9% du crédit intérieur et une expansion de 12,6% de la masse monétaire.

Coordination et suivi de la Politique économique

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de DSRP_2, le Gouvernement et les partenaires au développement ont mené de manière conjointe et consensuelle plusieurs activités dans le but d'atteindre les objectifs nationaux de développement. La tenue des 2 premières revues conjointes du DSRP_2 a été un moment de partage sur le bilan de la mise en œuvre de la SRP. En outre, le Gouvernement a organisé des rencontres trimestrielles avec l'ensemble des partenaires au développement, pour échanger sur la situation économique et financière et faire l'état d'avancement des mesures prises lors du Groupe Consultatif d'octobre 2007.

Le Programme Economique et Financier, appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), a fait l'objet de deux revues concluantes en juin et en décembre 2008, du fait notamment des résultats enregistrés en matière de réformes budgétaires. La deuxième revue de décembre 2008 a été marquée par l'accès du Sénégal à la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FCE) consécutive à la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques. Une mission du FMI a séjourné au Sénégal en mars – avril 2009 en vue d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme au titre de la troisième revue. Les conclusions de la mission sont globalement satisfaisantes. Elles font état d'un assainissement des finances publiques à travers notamment le règlement de l'essentiel des instances de paiement vis-à-vis du secteur privé.

Le suivi et la mise en œuvre des recommandations du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) ont abouti à la réalisation d'importantes réformes, ce qui a permis au Sénégal d'être l'un des meilleurs réformateurs au plan mondial selon le classement de « Doing Business 2009 ».

Dans le cadre de l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP, depuis la mise en place du Schéma Directeur de la Statistique 2008-2013 (SDS) en juin 2007, un Programme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement de la statistique du Sénégal a été adopté en juillet 2008. L'Etat a doté le système statistique en ressources financières relativement importantes, 45% des budgets de 2008. Cependant, depuis 2005, pour des raisons d'insuffisance des ressources financières, l'enquête de suivi de la pauvreté n'a pas encore été réalisée.

Sur la base des leçons apprises du DSRP-I et des principes sous-tendant la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, un cadre de partenariat entre les PTF, les organes régionaux de pilotage et de suivi du DSRP et l'UAEL, a été défini pour harmoniser et accroître l'efficacité des interventions visant à renforcer les capacités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du DSRP au niveau décentralisé. Des conventions ont été signées entre des Conseils Régionaux (Fatick, Kaolack, Kolda, Ziguinchor, Tambacounda et Matam) et des PTF pour apporter un soutien technique et financier au renforcement des organes de pilotage et de suivi du DSRP dans les régions.

Situation du partenariat

Dans le cadre de la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, le Sénégal a entrepris un certain nombre d'initiatives parmi lesquelles on peut noter : (i) la Stratégie de mise à niveau des entreprises, (ii) la stratégie de promotion du secteur privé, (iii) l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, (iv) le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et (v) le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

S'agissant de l'aide extérieure, la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Sénégal traduit d'un côté, la matérialisation de nos engagements internationaux et, de l'autre, la mise en place d'instruments d'amélioration de l'efficacité de l'aide au service de nos politiques publiques. Pour donner suite à ses engagements internationaux et améliorer

les conditions de mobilisation des ressources de l'APD dans le cadre du DSRP-2, le Sénégal a pris un ensemble de mesures dont la mise en place d'un dispositif institutionnel de suivi avec les Partenaires Techniques et Financiers, la Société Civile.

Dans ce cadre, le Gouvernement a adopté un plan d'actions (2008-2010) et signé avec sept (7) PTF un Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB), toutefois, l'appui budgétaire reste encore faible. Le montant des tirages (hors appuis budgétaires) sur les projets de développement financés sur ressources extérieures a été de 258,12 milliards de FCFA. Par ailleurs, 18,688 milliards FCFA ont été engagés dans le cadre de l'Initiative PPTTE pour une prévision de 21,95 milliards FCFA en 2009. Le volume des appuis budgétaires généraux s'élève à 45,63 milliards FCFA en 2008, pour un montant attendu de 105,9 milliards en 2009. Ce qui représenterait une hausse substantielle entre 2008 et 2009. Concernant le volume des appuis budgétaires sectoriels, il a été de 81,8 milliards FCFA, pour 57,3 milliards en 2009. Ce qui serait une baisse de près de 30% en valeur relative.

En 2008, le volume brut de l'aide au développement (APD) au Sénégal s'élève à 278,813 milliards FCA et se décompose en 167,004 milliards d'emprunts et de 111,809 milliards de subventions. Il est prévu un volume brut de 260 milliards FCFA en 2009 dont 135,685 milliards d'emprunts et 124,315 milliards de subventions. Ce volume d'aide est ventilé comme suit selon ces secteurs sociaux : 25,113 milliards dans le secteur de l'éducation de base (respectivement 31,329 milliards en 2009), 26,824 milliards pour le secteur de la santé et nutrition (respectivement 23,883 milliards en 2009), 13,595 milliards dans le secteur de l'hydraulique rurale agricole (respectivement 19,617 milliards en 2009), 17,425 milliards dans le secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement (respectivement 4,396 milliards en 2009).

En fin 2008⁹, la situation des engagements de la rencontre du Groupe Consultatif montre que 67% des ressources additionnelles avaient été affectées à des Projets et Programmes visant les objectifs du DSRP. Les engagements en cours portaient sur 882,8 milliards FCFA, soit 41,2% de l'enveloppe globale tandis que les engagements nouveaux sont de 1257,78 milliards FCFA, soit 58,8%. Le volume de l'APD bilatérale qui est déliée (non affectée) est relativement élevée. En effet, plus de 73,8 milliards FCFA

⁹ Cf. Réunion trimestrielle novembre 2008

n'ont pas été affectés en 2008, alors que plus de 69,7 milliards ne le sont pas encore en 2009.

L'encours total de la dette publique en 2008 s'est établi à 26% du PIB contre 23,7% en 2007, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartit en 1171,2 milliards de dette extérieure et 387 milliards de dette intérieure¹⁰, soit respectivement 19,5% et 6,5 % du PIB. La dette intérieure intègre 152,6 milliards d'emprunt obligataire et 54,7 milliards de bons de trésor.

Le Service de la dette (hors PPTTE/IADM) a été arrêté à 39,74 milliards FCFA pour 59,98 attendus en 2009.

Promotion du travail décent

Dans le cadre des OMD, l'objectif vise à formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. Pour le Sénégal, c'est le sous-emploi qui constitue, plus que le chômage, le principal problème du marché de l'emploi. A cet égard, les autorités ont pris depuis 2000, des mesures volontaristes de lutte contre le chômage.

¹⁰ Il s'agit de la dette contractuelle. Celle-ci n'intègre pas les retards de paiement au secteur privé.

IV. Orientations stratégiques pour l'atteinte des OMD au Sénégal

Au vu des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du DSRP et autres programmes de développement, le Sénégal pourrait atteindre la totalité des OMD sous réserve de certaines contraintes à lever et conditions à remplir. À cet effet, les orientations contenues dans le DSRP-2 devraient être revues afin de rétablir un cadre macroéconomique capable d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en termes réels et de réaliser des progrès notables dans les secteurs sociaux.

4.1. Il faut lever les contraintes structurelles

Au plan général, les contraintes liées à une croissance économique forte et soutenue concernent, notamment, la faible productivité des facteurs de production, le niveau relativement élevé des coûts de production, le difficile accès au financement et au foncier, ainsi que la faible diversification de la production.

Plus spécifiquement, on note une faiblesse des infrastructures d'accompagnement des activités économiques, notamment physiques qui restent, en dehors des télécommunications, peu développées, malgré les efforts considérables dans le domaine de la construction des routes.

Au niveau national, le rythme de progression de l'économie est toujours sensible à l'évolution de la production agricole qui est elle-même hautement dépendante de la pluviométrie.

Au niveau sectoriel, des efforts considérables ont été consentis pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement. En 2008, même si les objectifs ont été atteints dans certains secteurs, les résultats restent globalement en dessous des performances réalisées en 2007. Par ailleurs, il faut noter que sur la période 2000-2008, l'économie sénégalaise a subi de violents chocs à travers un comportement erratique de l'environnement international et les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, etc.

Au niveau international, des contraintes pèsent sur la réalisation des objectifs de développement, en particulier des OMD. Il s'agit notamment du faible volume de l'Aide

Publique au Développement (APD)¹¹, qui a baissé entre 2008 et 2009 au Sénégal. De même, en Afrique Subsaharienne (ASS), il a été noté un recul de l'APD et est en contradiction avec l'engagement d'un doublement avant 2010, pris lors du sommet du G8 tenu en Ecosse (2005).

En ce qui concerne le renforcement du processus d'Appui Budgétaire, la question semble être aujourd'hui d'une importance capitale. Au moment où la plupart des pays, notamment en Afrique Subsaharienne (ASS), ont mené des réformes hardies de gestion des finances publiques, il est constaté un faible volume d'appui budgétaire. D'après l'analyse des informations relatives à l'APD, il a été montré que seuls 23% de l'aide destinée aux Etats utilisent les voies des systèmes nationaux de gestion budgétaire, ce qui en dit long sur le degré de crédibilité et de confiance placées en nos systèmes nationaux.

4.2. Mesures d'accompagnement et objectifs du Gouvernement

De bonnes performances ont été réalisées dans le domaine macroéconomique. Afin de booster la croissance et se donner les moyens d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015, le Gouvernement a élaboré une Stratégie de Croissance accélérée (SCA) qui est une composante du DSRP-2.

Dans cette perspective, l'Etat appuiera de manière soutenue la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Privé qui favorisera, entre autres, la promotion de l'investissement privé et le renforcement de la compétitivité de l'économie. Les recommandations du Conseil Présidentiel sur l'Investissement ont permis de dégager plusieurs mesures qui, pour l'essentiel, sont en cours de mise en œuvre.

Le Gouvernement a procédé, avec l'appui des bailleurs de fonds, à un diagnostic complet des procédures budgétaires et de passation des marchés (CFAA, CPAR) et défini un plan d'actions. La mise en œuvre des mesures de ce plan d'actions a permis l'introduction progressive des budgets à base programmatique qui sont des outils de gestion dont l'objectif principal est d'accroître l'efficacité dans l'allocation des ressources publiques et d'orienter la gestion budgétaire vers la logique de performance. A ce jour, le Gouvernement est à la troisième génération de Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen

¹¹ OCDE, Banque Mondiale

Terme (CDSMT) dont le nombre est passé à 13 en 2008. Ainsi, la part du budget des Ministères sous CDSMT est passée de 33% en 2007 à 49,3% en 2008¹².

Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, des innovations majeures ont été introduites, à savoir, la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement, la décentralisation de l'exécution du BCI vers les collectivités locales, la mise en place du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire permettant d'unifier le budget général de l'Etat (dépenses de fonctionnement et d'investissement) en un seul et unique document budgétaire.

Par ailleurs, les investissements dans les secteurs d'appui à la production notamment les infrastructures structurantes (aéroport, énergie, transports routiers et maritimes, etc.) constituent des mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD en 2015. Le transport maritime concerne essentiellement Dakar avec le Port Autonome de Dakar (PAD) où transitent plus de 90% du volume des échanges extérieurs du Sénégal. Son extension devra en faire un port d'éclatement pour accroître sa compétitivité. Dans le domaine aérien, le pays ne compte qu'un seul aéroport de classe internationale. Dans ce secteur, il s'agit surtout de consolider les acquis et de promouvoir la réalisation du nouvel aéroport de Dias.

Dans le domaine de l'énergie, le segment de production a été libéralisé et une commission indépendante de régularisation a été mise en place. En outre, la SENELEC prévoit, en 2015, un taux d'électrification moyen de 99% à Dakar, 73% dans les autres centres urbains et 31,2% dans les zones rurales. De son côté, l'ASER se propose d'atteindre un taux d'électrification en milieu rural, estimé à 16,5% en 2006, de 35% en 2010 et de 60% en 2010. Dans ce domaine, le Fonds d'Electrification Rurale (FER) a été mis en place de même que l'attribution de Concessions avec des Projets Énergétiques Multisectoriels (PREMS) pour la lutte contre la pauvreté.

Il faut également noter que dans le cadre de la CEDEAO, le Comité Intersectoriel pour la Mise en Synergie entre l'Énergie et les autres Secteurs Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté (CIMES/RP) du Ministère de l'énergie, a élaboré un programme national d'accès aux services énergétiques pour les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'hydraulique.

¹² Pour rappel, la part du budget des Ministères sous CDsmT était de 28% en 2006. Elle est estimée à 54,35% en 2009.

V. Conclusion et recommandations

Ce présent rapport a retracé les performances enregistrées depuis la mise en œuvre du DSRP et des OMD, avec un accent particulier sur l'année 2008. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances qui se dégagent, montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre les OMD dans leur globalité. Toutefois, dans le secteur de la santé et de l'éducation, certaines tendances restent encore en dessous des objectifs à l'horizon 2015. Il s'agit notamment du taux de mortalité infantile, du taux de mortalité maternelle et du taux d'achèvement du cycle primaire.

De même, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués du fait des chocs comme la flambée des prix, la crise financière internationale et les catastrophes vécues par les populations ces dernières années.

Dans le but de consolider et d'accroître les performances, le Sénégal doit renforcer le suivi et la mise en œuvre du DSRP et des OMD, pour mieux préparer les actions nécessaires et efficaces pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2015.

A cet égard, il se dégage **plusieurs recommandations** :

Recommandation 1 : Améliorer significativement le taux d'achèvement du primaire avant 2010, notamment par :

- l'accélération du programme de constructions de 2700 salles de classes par an, plus accessibles aux populations, dont plus de 50% remplacera les abris provisoires ;
- le renforcement de la mise en œuvre des programmes de cantines scolaires, des points d'eau, de constructions de daaras modernes ;
- la sensibilisation des parents sur les droits de l'enfant par rapport à l'inscription et au maintien à l'école, tout en allégeant les enfants des travaux dans les foyers ;
- le recrutement de 2500 à 3000 enseignants par an, avec une gestion optimale des quantum horaires et des contrats de performance entre l'enseignant et l'Etat pour des résultats probants au regard des efforts financiers énormes de l'Etat ;
- l'exploitation du potentiel des modèles dits alternatifs en concrétisant la perspective de la diversification de l'offre éducative à travers la promotion des écoles franco-arabes.

Recommandation 2 : Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et poursuivre la mise en œuvre des programmes importants comme le « Plan sésame, la gratuité de l'accouchement et de la césarienne,... », le développement des mutuelles de santé, ou un dispositif d'assistance maladie.

Recommandation 3 : Mettre en œuvre les actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infanto-juvénile au Sénégal, 2006 – 2015 », notamment par :

- le renforcement des programmes de formation, l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité ;
- le recrutement de personnel suffisant ;
- le relèvement du plateau technique ;
- la généralisation des consultations prénatales et le développement des programmes de vaccination ;
- le renforcement de la Planification familiale et les soins obstétricaux néonataux d'urgences ;
- la coordination et la mise en place des synergies intersectorielles nécessaires à la réalisation de la composante santé des OMD, à travers la mise en œuvre efficace des programmes de santé.

Recommandation 4 : Encourager les Collectivités locales à inscrire les questions des OMD dans leurs programmes, notamment en ce qui concerne les secteurs de l'éducation, de santé, d'eau potable et d'assainissement. Et mobiliser les ressources publiques des Collectivités locales à bonnes dates.

Recommandation 5 : Mettre en œuvre un plan stratégique pour l'agriculture articulé à la vision du Président de la République (GOANA), en cohérence avec le plan d'actions prioritaires de la SCA afin de porter la croissance économique à des niveaux élevés. Promouvoir l'emploi des jeunes et développer les autres sous-secteurs non agricoles du « secteur primaire¹³ ».

Recommandation 6 : Augmenter le taux d'absorption des ressources et promouvoir l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris, qui visent, entre autres, l'alignement des interventions et l'harmonisation des procédures, et le soutien à l'appui budgétaire. Et Mettre en œuvre le plan global des réformes budgétaires et financières, validé en septembre 2009.

¹³ Au sens de la Comptabilité Nationale

Recommandation 7 : Renforcer la lutte contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance économique et politique pour lever les contraintes liées à l'amélioration de l'environnement des affaires qui freinent le processus de développement.

Recommandation 8 : Tenir annuellement la revue des politiques sectorielles et du DSRP et mettre en œuvre les recommandations pour promouvoir l'efficacité des politiques publiques et veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions des programmes d'appui au développement des secteurs de l'éducation et de santé pour l'atteinte des OMD.

Recommandation 9 : Mettre en œuvre le schéma directeur de la statistique en vue de renforcer le renseignement des indicateurs de performance et de progrès.

Recommandation 10 : Formuler un nouveau cadre de référence de la politique économique du Gouvernement, à travers un DSRP_3, qui prenne en compte les mutations économiques récentes, l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la prise en charge des préoccupations des pauvres. Et enfin, renforcer l'alignement cohérent des stratégies sectorielles sur ce nouveau cadre pour l'atteinte des OMD.

ANNEXES

Annexe 1: Liste restreinte des indicateurs du DSRP

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					CIBLES/OBJECTIFS					
				2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015	
AXE I: CREATION DE RICHESSE ET CROISSANCE PRO PAUVRE	CADRE MACROECONOMIQUE													
	1. Taux de croissance réel	DPEE	2004	5,90%	5,60%	2,40%	4,70%	2,50%	2,50%	5,20%	5,00%	5,10%	7,00%	
	2. Taux d'inflation	DPEE	2004	0,50%	1,70%	2,10%	5,90%	5,80%	5,80%	3,10%	2,00%	2,00%	2,00%	
	3. Taux d'investissement	DPEE	2004	21,60%	24,50%	24,80%	26,40%	26,80%	27,60%	26,00%	26,00%	26,00%	30,00%	
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	DPEE	2004	-5,20%	-4,60%	-7,30%	-5,90%	-6,80%	-5,60%	-5,40%	-4,00%	-4,00%	-3%	
	PAUVRETE MONETAIRE													
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ANSD/MEF	2005	ref 2005	50,80%	50,40%	48,40%	(*) Pas de données récentes			42,00%		<30%
		Urbain	ANSD/MEF	2005	ref 2005	38,80%	38,00%	34,00%				<30%		<25%
		Rural	ANSD/MEF	2005	ref 2005	61,90%	56,00%	48,00%				<43%		<30%
	AGRICULTURE													
	6. Rapport entre production irriguée / production totale	DAPS	2004	13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21,30%	21%	24%	27,10%	30,60%	50%	
	7. Production céréalière (en tonnes)	DAPS	2004	1084530	1432831	1010198	772 239	1 756 706	1722867	1352290	1374828	1394468	1454971	
	ELEVAGE													
	8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)	DIREL/MEL	2005	ref 2005	116	120	137	146	143	148	162	170	208	
	9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en milliers de tonnes)	DIREL/MEL	2005	ref 2005	131	140	133	152,255	161	180	198	217	291	
	TOURISME													
	10. Nombre d'entrées de touristes par an	DEP/Tourisme	2004	666616	769489	866154	874 623	918 300	1 191 000	1300000	1500000	1 750 000	2 000 000	
	TRANSPORT													
	11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	DTT---ANSD	2000(enquête village)						(**)					
	12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an	AATR	2006	313	320	640	373	277,483	303	590	250	200	600	
13. Nombre de km de route non revêtue classée récupéré par an	AATR	2005	435	736	356	373	277,483	337,53	350	400	430	460		
14. Nombre de km de route revêtue classée récupéré par an	AATR	2005	260	270	500	596	301,2	337,53	370	400	425	450		
ÉNERGIE														
15. Nombre de MW mis en service (Puissance installée)	SENELEC	2004	514,5	562,5	632,9	641	701	700	700	825	950	950		
16. Nombre de milliers de MWh produits (Energie disponible)	SENELEC	2004	1952	2170	2192	2305,6	2401,4	2446	2737	3067	3262	4199		
17. Taux d'électrification rurale	DE/ME	2004	13,0%	14%	16%	17,2%	21%	22%	22%	37 %	47%	55%		
MICROFINANCE														
18. Nombre de bénéficiaires	DRS/SFD	2006			799 625	871035	914 597	923 682	1 000 656	1 077 629	1 142 647	1 426 629		
SECTEUR PRIVÉ														
19. Délais et coût du transfert de propriété	délai	DGID/MEF	2005	ref 2005	118 jours en moy.	< 118 jours en moy	114 jours	18 jours	20 jours	20 jours	20jours	20jours	20jours	
	Coût		2005	ref 2005	20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	12% de la valeur	<12% de la valeur	<12% de la valeur	
EQUITÉ DE GENRE														
20. Pourcentage de femmes dans les	Ministère de la	2008			Indicateur nouveau		17,98%	10%	>10%	>10%	>10%	>10%		

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					CIBLES/OBJECTIFS					
				2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015	
	instances de décision au niveau politique	famille												
	EMPLOI													
	21. Taux de sous-emploi	Dir Emploi- ANSD	2005	ref 2005	22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	18	18,20%	16,90%	15,70%	14,60%	11,00%	
	22. Taux d'activité	Dir Emploi - ANSD	2005	ref 2005	50,70%	50,70%	53,46%		56,37%	59,44%	62,68%	66,10%	81,73%	
	EDUCATION													
AXE II: ACCELERATION DE LA PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	23. Taux brut de scolarisation	National	DPRE / Education	2004	79,70%	81,90%	83,40%	87,60%	90,10%	89,60%	91,60%	93,70%	96%	105,00%
		Filles		2004	78,00%	80,70%	83,30%	88,50%	92,40%	90,50%	92,50%	94,60%	97%	105,00%
		Garçons		2004	81,40%	83,00%	83,40%	86,80%	88,00%	88,70%	90,70%	92,80%	95,00%	104,00%
	24. Taux d'achèvement	National	DPRE / Education	2004	48,80%	53,40%	49,70%	55,10%	58,40%	59,00%	62,30%	66,20%	70,50%	90,00%
		Filles		2004	45,30%	49,80%	48,10%	52,90%	58,00%	57,00%	60,50%	64,50%	69,00%	90,00%
		Garçons		2004	52,20%	56,90%	51,30%	57,30%	58,80%	61,00%	64,10%	67,80%	71,80%	90%
	25. Taux brut d'Admission au CI	National	DPRE / Education	2004	93,40%	95,40%	103,20%	110,40%	113,60%	110,30%	110,30%	110,30%	110,30%	110,20%
		Filles		2004	95,10%	97,30%	106,40%	115,40%	119,10%	110,30%	109,70%	109,00%	108,50%	106,00%
		Garçons		2004	91,80%	93,60%	100,10%	105,70%	108,50%	106,20%	106,80%	107,40%	108,00%	110,3,0%
	26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT		DPRH / METFP	2008	Indicateur nouveau			6,00%	3,00%	4,00%	6,00%	8,00%	20,00%	
	27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	National	Direction de l'Alphabétisation	2005			165422	62223	83529	92893	92893	92893	92893	92893
		Femmes		2005			141246	489982	66208	57835	57835	57835	57835	57835
		Hommes		2005			24176	13241	17321	35057	35057	35057	35057	35057
		SANTE												
	28. Nombre de malades du SIDA pris en charge		SNIS	2004	1855	4407	5500	7325	9252	6900	7935	10493	11752	15000
29. Taux de couverture en TPI 2		SNIS	2005	ref 2005	40%	53%	61%	53,70%	65%	80%	80%	82%	85%	
30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)		SNIS	2004	39%	51,90%	59%	62,50%	61%	60%	68%	70%	73%	≥90%	
31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés		SNIS	2004	40%	78%	ND	89%	80%	70%	80%	≥80%	≥80%	≥80%	
32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/age) au niveau communautaire		SNIS--CLM	2004	112 000	140 000	260 000	280 000	418 000	400 000	600 000	720 000	890 000	900 000	
	Eau et assainissement													
33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	UC-PEPAM ANSD	2004	91,00%	92,00%	93,00%	98,00%	98,00%	98,00%	98,00%	99,00%	99,00%	100,00%	
	rural	UC-PEPAM ANSD	2004	64%	66%	69,50%	72,40%	75,50%	73%	75%	77%	78,50%	82%	
34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain		UC-PEPAM ANSD	2004	57,00%	59,00%	62,00%	63,90%	63,40%	65,90%	67,50%	71,00%	72,50%	78,00%	
35. Nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural		UC-PEPAM ANSD	2005	ref 2005	20 500	33 100	29 700	74620	44 450	222 890	192 370	239 900	243 500	
	Ressources naturelles et Environnement													
36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement		Ministère de l'Environnement	2004	0,6	0,74	1,02	1,08	1,25	>Ratio 2007	≥ Ratio 2008	≥ Ratio 2009	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2014	
37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)		Ministère de l'Environnement	2006	Indicateur nouveau			1595147	753900	952900	952900	736496	569238	439964	157004
38. Proportion de plans de gestion		Ministère de	132 PGE	EIE	EIE	EIE	EIE	17%	17%	57%	60%	65%	85%	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					CIBLES/OBJECTIFS					
				2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015	
	environnementale mis en œuvre et suivis (suivant EIE)	l'Environnement												
	Habitat et cadre de vie													
	39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Ministère de l'habitat	2005	ref 2005	180000	8130	5260	27750	73575					
AXE_III	Protection sociale et suivi des groupes vulnérables													
	40. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Minist de la Famille	2005	ref 2005	1250	1250	1250	3745	1500	1500	2000	2500	5000	
	41. Nombre de personnes handicapées appareillées	Dir action sociale, Prog PRBC	2006	ref 2005	ref 2005	1050	850	13108	850	1050	1050	1050	4200	
	42. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégré dans le système socio-éducatif	Minist de la Famille	2007	Indicateur nouveau			1462	1731	1731	1817	1907	2002	2102	
AXE_IV	Bonne gouvernance et développement décentralisé													
	43. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	ARMP	2008	Indicateur nouveau				(***)	0	0	0	0	0	
	44. Durée moyenne de la passation de marché	ARMP -- DCMP	2008	Indicateur nouveau				129	139,8 (2008)	<=150	<=150	<=150	<=150	
	45. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Cour des Comptes	2007	Indicateur nouveau			2	3 (2002, 2003 et 2004)	1 (proj loi 2004)	3 (proj loi 2005, 2006 et 2007)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)	
	46. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)	Cour des Comptes	2005	ref 2005	13,60%	19,20%	17,60%	14,40%	14,40%	25%	40%	50%	100%	
	47. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	DB/DGF	98,23% (2003)	91,31%	68,95%	96,37%	100,26%	93,91%	95%	95%	95%	95%	95%
		titre V	DB/DGF	95,7% (2003)	95,30%	102,26%	90,48%	68,59%	104,60%	85%	85%	85%	85%	85%
	48. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	DB/DGF	102,04% (2003)	98,23%	98,84%	99,54%	92,78%	87,70%	90%	95%	95%	95%	95%
		titre V	DB/DGF	80,2% (2003)	85%	90,94%	85,89%	47,82%	60,08%	85%	85%	85%	85%	95%
	49. Taux d'annualité budgétaire	DB/DGF--DCEF	2004	9,50%	10,46%	6,50%	6,90%	5,43%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%	
	50. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	DACS	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				24 h	48 h	36 h	30 h	24 h	<24h	
	51. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				6mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois
		Criminels		Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				3ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
52. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				11,5 Mrds de FCFA	2% TVA de 2007	2% TVA de 2008	2% TVA de 2009	2% TVA de 2010	2% TVA de l'année N-1	
	FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	DCLMDCL/DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				16 Mrds de FCFA	3,5% TVA de 2007	3,5% TVA de 2008	3,5% TVA de 2009	3,5% TVA de 2010	3,5% TVA de l'année N-1	
53. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD	DB/DGCPT/MEF	2007					2,83 mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois		

Source : CSPLP/MEF, DRSP_2, (juillet 2009)

Tableau 1: Indices FGT de la pauvreté au Sénégal

	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural
	2001-02							
Incidence de la pauvreté (%)	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1
	2005-06							
Incidence de la pauvreté (%)	42,6	25,3	30,8	55,6	50,8	32,5	38,8	61,9
Coefficient de Gini	35,1	35,3	32,1	31,4	32,0	31,9	28,9	30,2
Contribution	100	16,6	13,3	70,1	100	15,4	13,4	71,2

Source : ANSD, ESAM-II 2001 et ESPS 2005

Annexe 3 : Eléments détaillés des OMD

OBJECTIFS ET CIBLES	INDICATEURS
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception 20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe

Objectif 7. Assurer un environnement durable*	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]
Objectif 8 . Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*	
Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement <u>Aide publique au développement</u> 32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) 33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 34. Proportion de l'APD qui est déliée 35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement 36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral <u>Accès au marché</u> 37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents 38. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements 39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE 40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales <u>Viabilité de la dette</u> 41. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée 42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services 43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette 44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE
Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	
Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	
Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants Autres indicateurs à déterminer